



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Le Club Discothèque Neuchâtel Sàrl**, Place Numa-Droz 1, 2000 Neuchâtel
2.

Déclaration de faillite: 18.01.2010
3.

Suspension de faillite: 08.02.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.03.2010
5.

Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

But: exploitation d'établissements publics, soit notamment la discothèque Le Club, à Neuchâtel; commerce, importation et exportation de matériels utiles à l'exploitation d'établissements publics.

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'Office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230a LP.

Office des faillites

2053 Cernier

00456919



Freitag - Vendredi - Venerdì, 26.02.2010, No 40, Jahrgang - année - anno: 128

Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento